

# ***REGLEMENT DES COURSES et RANDONNEES***

## ***« AtlantiSport-Environnement » du 22 MARS 2026***

*Les courses et randonnées "AtlantiSport-Environnement", inscrites aux calendriers des Fédérations FFA, UFOLEP, FFRS, FFR, FFCT, FFSA sont organisées par L'Office du Sport Herblinois, avec le concours des associations :*

*Union Fraternelle de Course à Pied Herblinoise*  
*Saint-Herblain Triathlon*  
*Randonnée Pédestre Air et Détente*  
*USSH Cyclo*  
*Athlétique club Herblinois*  
*Vikings*

**Toute compétition implique des efforts physiques qui peuvent induire des problèmes de santé  
Sachez moduler vos efforts en fonction des difficultés.**

### **Article 1**

Les différentes épreuves répondent aux règlements des fédérations dont elles dépendent et les concurrents devront s'y conformer. Les règlements des Fédérations seront consultables sur internet.

### **Article 2**

Les courses "**Les foulées d'Atlantisport**" sont ouvertes aux Licenciés et non Licenciés Femmes, Hommes, et Sport Handi, à partir de la catégorie éveil athlétisme pour la course à pied et junior à masters pour les trails.

Les randonnées Pédestres sont ouvertes à tous.

La randonnée Cyclo est ouverte à partir de 8 ans.

La course d'orientation : enfants à partir de 8 ans.

La course Tir and Run : enfants à partir de 8 ans.

### **Article 3**

Les coureurs avec poussettes, les suiveurs en vélo et les animaux, même tenus en laisse, sont formellement interdits sur les parcours dédiés.

### **Article 4**

Les organisateurs des courses ne sont en aucun cas responsables des participants ayant pris le départ sans dossard.

### **Article 5**

Les engagements ne seront acceptés qu'aux conditions suivantes :

- Licenciés : fourniture d'une copie de la licence en cours de validité. Pour chaque fédération.
- Non licenciés : fourniture de PPS (parcours prévention santé) de moins de 3 mois ou de moins d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou à défaut d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la discipline en compétition datant de moins d'un an. Une décharge n'est pas acceptée, un questionnaire médical pour les mineurs.
- Une autorisation parentale du tuteur légal est exigée pour les mineurs.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **Article 6**

La sécurité médicale sera assurée par un organisme de secourisme.

Le port du casque est obligatoire pour tous les cyclos et rollers, trottinettes.

Les protections aux poignets coudes genoux sont recommandées aux rollers et trottinettes.  
En vertu de l'article R 144 du règlement FFA, tout appareil pouvant altérer la vigilance de l'athlète est interdit, tolérance pour GPS et Podomètre. Par conséquent, les téléphones, casques, écouteurs sont interdits durant les courses chronométrées.

### **Article 7**

Les épreuves "**Les foulées d'Atlantisort**" du 22 mars 2026, se dérouleront sur de Saint-Herblain et les communes limitrophes, avec départ, arrivée et courses enfants sur le Parking Atlantis Le Centre selon le programme :

- Randonnée Pédestre 12 km : départ à **9h00**, tous niveaux, randonnée familiale ouverte aux Handis, sport adapté
- Trail 11 km : départ **9h30** : catégories Cadet à Master, course ouverte aux Handis en autosuffisance (**pas de ravitaillement sur le parcours, seulement à l'arrivée**).
- Trail 21 km : départ **10h00** : catégories Junior à Master, course ouverte aux Handis (ravitaillement à mi-course et à l'arrivée)
- Randonnée Cyclo : départ à **10h30**, tous niveaux, randonnée familiale, durée 2h
- Randonnée Famille/Poussette 5km : départ à **10h15**, randonnée familiale
- Course à pied 1 km : départ **13h30** catégories Ecole athlé et Poussin
- Course à pied 2 km : départ **14h00** : catégories Benjamin et Minime
- Course Tir and Run parent/enfant : départ **14h30** 6 binômes – 14h40 6 binômes – 14h50 6 binômes
- Course d'orientation enfants : **15h15** : en binôme – enfants de 8/11 ans et 12/14 ans

Toutes les courses sont ouvertes et fermées par un responsable de l'organisation et sont sécurisées par des signaleurs tout au long du parcours.

Le parcours emprunte des routes ouvertes à la circulation. Tous les coureurs devront se conformer aux règles de circulation, respecter le code de la route et les consignes particulières annoncées par l'organisateur et ils s'engagent sur l'honneur à emprunter exclusivement le circuit prévu par l'organisateur. Les participants quittant le cortège seront sous leur entière responsabilité.

Pour le trail 21km, un temps limite est fixé à 2h30, au-delà, il n'y aura ni ravitaillement ni signaleur. S'il reste des coureurs après ce temps, un vélo restera avec les derniers participants.

Aucune forme d'accompagnement et d'aide extérieure n'est autorisée durant la course.

### **Article 8**

**Le droit d'inscription est de 8 € pour tous les participants "Trail ", le montant sera majoré à 10 € pour les inscriptions en ligne le 21/03/26 à partir de 21h30.**

**Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans, ainsi que les coureurs Handis et Sport Adapté.**

**Pour les randonneurs pédestres, famille et cyclo un engagement de 3 euros sera demandé aux adultes et enfants de plus de 14 ans.**

Inscription randonnées cyclo via HELLO ASSO : [ICI](#)

Inscription randonnée pédestre 9km via HELLO ASSO : [ICI](#)

Inscription randonnée famille 5km via HELLO ASSO : [ICI](#)

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries...) ou de toute autre circonstance (pluie, vent) dangereuse sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou en cas de conditions sanitaires défavorables (covid...).

### **Article 9**

#### **Droit à l'image :**

"J'autorise expressément les organisateurs de cette journée 22 mars 2026, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux courses ou aux randonnées et/ou aux animations".

Des photographes et vidéastes autorisés par l'organisateur pourront être présents sur le parcours ou sur le site d'Atlantis.

Afin de promouvoir ou rendre compte de la manifestation, l'organisateur peut être amener à reproduire et diffuser sur tout support (numérique ou autre) les images de groupe, sur lesquelles le(la) participant(e) peut figurer, ainsi que celles relatives à un moment officiel (discours, remise de récompenses...).

Les participants refusant l'utilisation de leur image devront le signaler à l'organisateur lors de l'inscription ou par mail à atlantisport@office-sport-herblinois.org.

En toute hypothèse, l'image ne doit porter préjudice, causer un trouble anormal à l'intéressé en Le(la) présentant dans une situation dégradante, inconvenante, contraire à la dignité.

#### **Article 10**

Toute personne ayant un comportement inapproprié sera exclue des courses ou randonnées ou animations à tout moment sur bon jugement des organisateurs ou encadrants ou signaleurs.

#### **Article 11**

**Les dossards sont à retirer dans la galerie d'Atlantis les 14.20 et 21 mars 2026 ou sur le parking d'Atlantis le 22 mars 2025 à partir de 8h00 sur présentation de carte d'identité.**

**Pour les Trails et Courses à Pied enfants, ces dossards seront fixés sur le devant du maillot, et devront être entièrement visibles.**

**Tous les dossards seront munis d'une puce permettant le chronométrage des athlètes, sauf pour la course d'orientation et Tir and Run.**

#### **Article 12**

Les classements se feront par catégorie d'âge, Hommes et Femmes pour les courses chronométrées.

Les classements seront affichés sur place à l'issue des courses et accessibles sur le site : [www.atlantisport-environnement.fr](http://www.atlantisport-environnement.fr) et sur Breizh Chrono pour les courses chronométrées.

#### **Article 13**

Coupes ou médailles aux 3 premiers de chaque catégorie, Hommes, Femmes.

#### **Article 14 : Données personnelles**

Pour la gestion de la manifestation, l'organisateur est amené à solliciter des données personnelles concernant les participants.

L'acceptation de ce présent règlement vaut autorisation pour l'OSH de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Ces informations sont réservées à l'usage de l'organisation des foulées d'Atlantisport et ne seront pas communiquées à d'autres destinataires ou partenaires.

Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations le concernant qu'il peut exercer en adressant directement une demande au Président de l'OSH étant précisé que l'association devra en tout état de cause respecter ses obligations en matière de conservation et d'archivage de documents relatifs au personnel.

#### **Article 15 :**

**L'organisateur est joignable à ce numéro d'urgence : 06 32 85 87 33**

#### **Récompense à tous les participants**

Sur présentation du dossard ou de bracelets pour les randonnées, un ravitaillement à l'arrivée est à disposition sur le parking d'Atlantis et au bar, une bière ou un verre de soft vous sera offert.

#### **ANNEXE 1**

#### **Règlement type des organisations de cyclotourisme en France**

#### **Fédération Française de Cyclotourisme**

Règlement consultable sur : [www.ffct.org](http://www.ffct.org)

Randonnée familiale de 2h

Départ 10h30

Sortie en groupe et encadré par les bénévoles du club USSH cyclo, il n'y a pas de parcours libre.  
Départ et arrivée sous l'arche sur le parking d'Atlantis Le centre. Les mineurs à partir de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.  
Casque obligatoire pour chaque participant.



Le vélo tandem « [\*\*des jambes et du cœur\*\*](#) » spécialement conçu pour accueillir des personnes en situation de [\*\*handicap\*\*](#) (adulte ou enfant) sera sur présent lors de cette randonnée. Si vous avez des besoins spécifiques n'hésitez pas à nous contacter.

Prévoir une gourde remplie et des encas si besoin, il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours.

Les inscriptions se font en ligne sur Hello ASSO : [ICI](#)

**Où** sur place, au stand inscription le dimanche 22 mars 2026, au moins 30min avant le départ soit 10h dernier délai.

Prix : **3 euros** pour les + de 14 ans et **GRATUIT** pour les – de 14 ans  
(Tous les bénéfices sont reversés aux clubs sportifs organisateurs)

Tous les participants auront un bracelet ROUGE.

Sur présentation de ce bracelet ROUGE, un ravitaillement à l'arrivée est à disposition sur le parking d'Atlantis et au bar, une bière ou un verre de soft vous sera offert.

## ANNEXE 2 Règlement Course d'orientation enfants

Par binôme, enfants de 8 à 14 ans.

12 balises à trouver dont la première est imposée. Pas de pénalité.

Lors de l'inscription si des enfants sont seuls, l'équipe attribuera un binôme.

Si une équipe n'arrive pas à trouver au moins 5 balises, elle sera conseillée par un éducateur qui sera sur le site en veille sécurité et elle devra retourner chercher les balises manquantes.

Les consignes seront données avant le départ.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents avant le départ et lors des résultats.

## ANNEXE 3 Règlement Labyrinthe d'orientation

Le but du labyrinthe est de trouver à l'aide d'un plan les 18 balises dans l'ordre imposé, le plus rapidement possible. Epreuve individuelle.

Les résultats (temps + ordre des balises respecté) se font automatiquement grâce à une gestion électronique et l'impression d'un ticket.

Horaire d'ouverture :

- Labyrinthe simple de 10h à 17h00